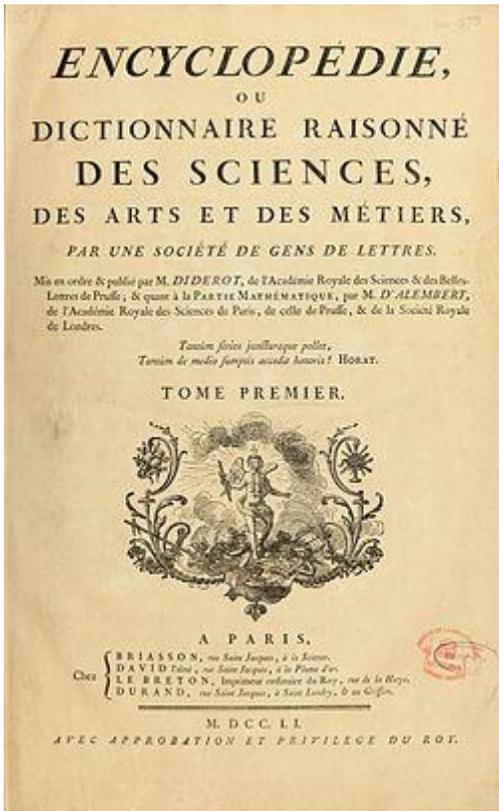


Les repères de 4^e :

**De la fin de l'époque
moderne au XXe siècle**

Au XVIIIe siècle, des intellectuels (philosophes, écrivains, scientifiques, ...) participent au renouveau de la pensée, ils remettent en cause la monarchie absolue, créée par Louis XIV, repensent l'éducation et la religion, s'interrogent sur l'égalité entre les hommes et sur la condition des esclaves.

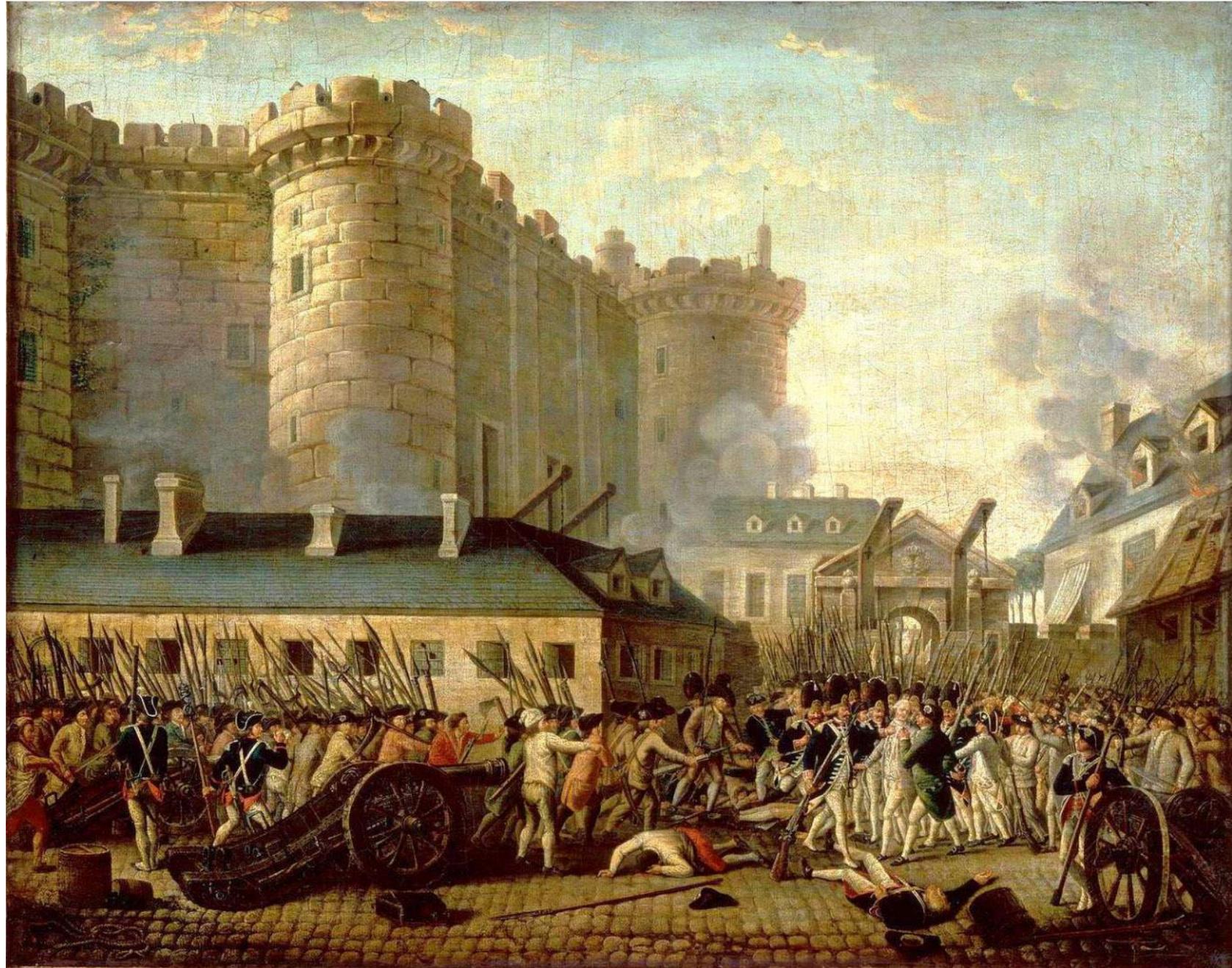
Ces penseurs sont appelés Lumières, leur temps est le siècle des Lumières. Afin que tout le monde puisse accéder à la connaissance deux d'entre eux (Diderot et d'Alembert) ont l'idée de créer un livre (en plusieurs volumes) qui compilerai tout le savoir du XVIIIe siècle, c'est l'Encyclopédie. Chaque intellectuel de l'époque écrit un ou plusieurs articles dans son domaine de spécialité (philosophie, science, médecine, musique, agriculture, ingénierie, ...).



Les philosophes des lumières chez madame Geoffrin qui tient Salon.

A la fin du XVIII^e siècle, la France traverse une période de crise. En 1789, le roi Louis XVI convoque à Versailles les États Généraux, c'est-à-dire les représentants des français, pour l'aider à surmonter cette crise. Il n'entend cependant pas renoncer à son statut de monarque absolu.

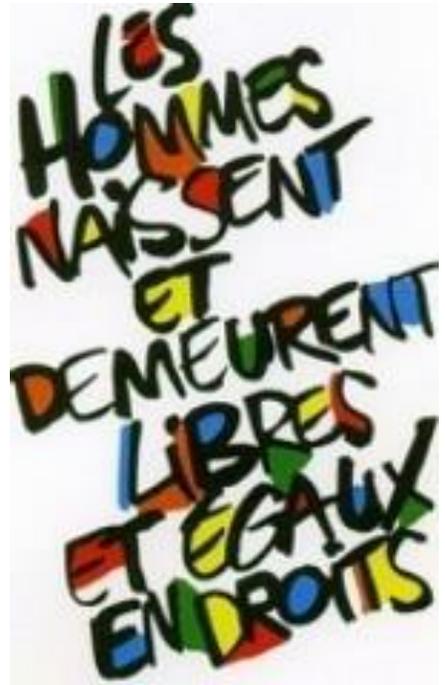
Le peuple de Paris, agité par quelques hommes politiques, souhaite remettre en question l'autorité absolue du roi. C'est pourquoi le 14 juillet 1789 les sans-culottes (le peuple de Paris issu des classes populaires) prend d'assaut le symbole de la puissance judiciaire du roi : la prison de la Bastille. Ils n'y trouveront que peu de prisonniers, mais s'emparent de nombreuses armes. Le gouverneur de la prison, représentant du roi est exécuté, la prison sera ensuite entièrement détruite.





Les représentants du Tiers-Etat (le peuple : ni noble ni clergé), lassés de ne pas être écoutés par le roi décident le 20 juin 1789 de devenir une assemblée constituante (c'est-à-dire dont le but est de rédiger une constitution pour réformer l'Etat : cette assemblée précède la création d'une assemblée nationale), ils prêtent serment dans la salle du jeu de Paume.

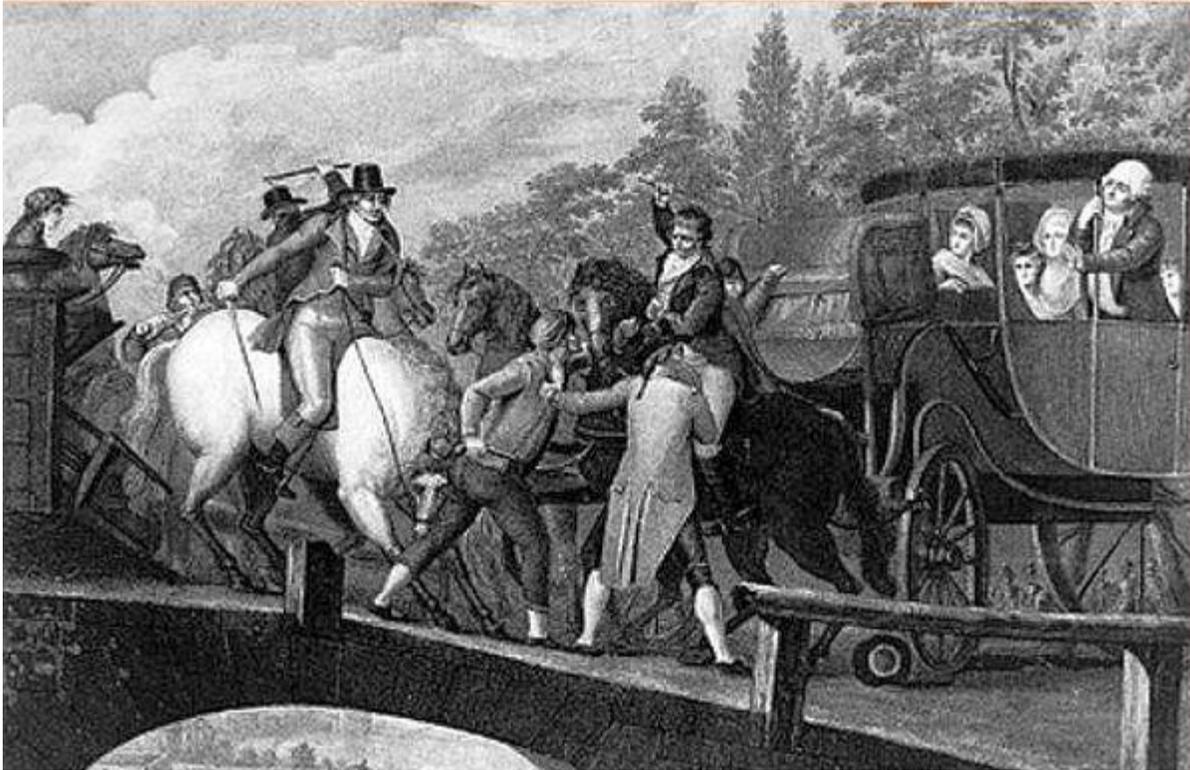
En août 1789, l'Assemblée rédige un premier texte de loi : la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen qui reprend de nombreuses idées des Lumières comme celle de l'égalité entre les hommes quelle que soit leur origine sociale, ou la liberté opposée à la monarchie absolue.



La révolution se poursuit entre 1789 et 1799. Le roi opposé aux idées des révolutionnaires est contraint de quitter Versailles, une monarchie constitutionnelle est mise en place à partir de 1791: Louis XVI conserve un droit de veto sur les décisions prises par l'Assemblée Nationale.

La révolution va s'accroître contre la monarchie à partir du moment où le roi tente de fuir la France (fuite à Varennes). La famille royale est alors emprisonnée, le roi et la reine seront guillotins.

La Ière République est proclamée en septembre 1792. Ce n'est pas une démocratie complète : le droit de vote est censitaire (ne peuvent voter que les hommes, propriétaires et qui paient des impôts). Les hommes politiques ont du mal à stabiliser la Révolution, la République bascule dans la Terreur.



L'arrestation de la famille royale à Varennes

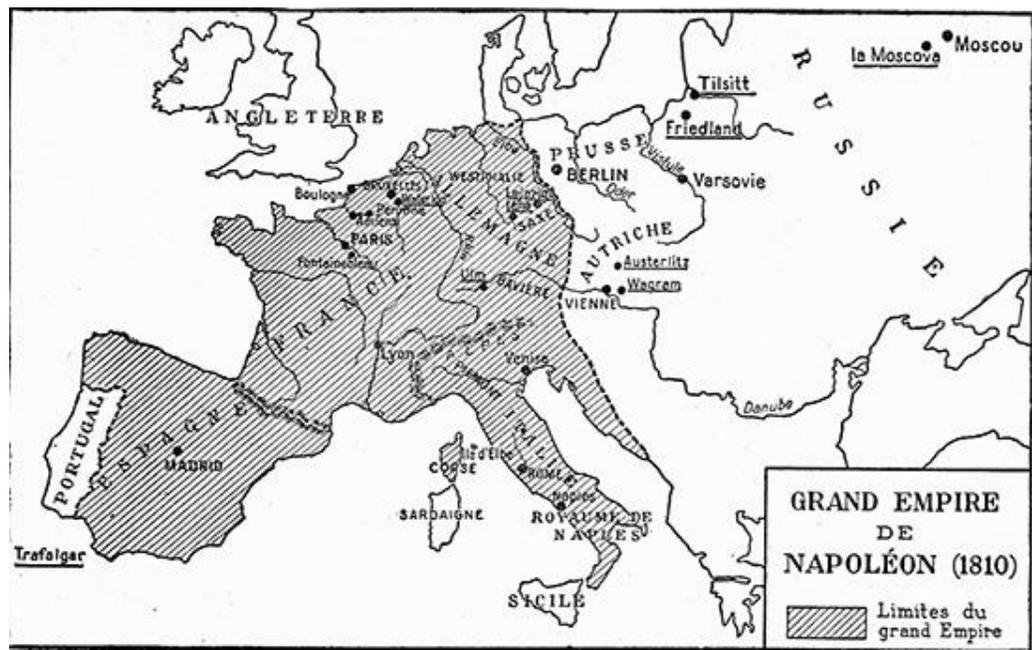
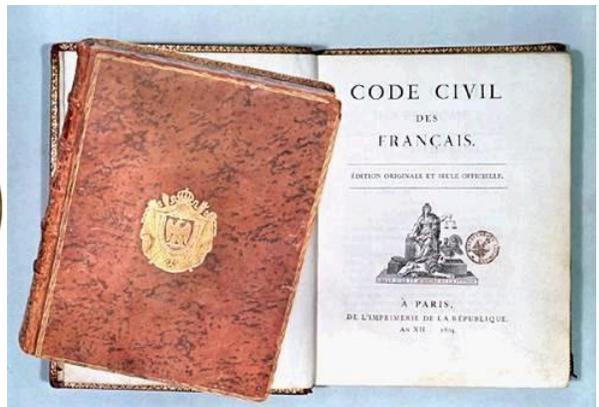


La Première République ayant du mal à s'imposer, un homme politique et militaire français va progressivement s'emparer du pouvoir. Napoléon Bonaparte s'est fait connaître en tant que jeune général victorieux à la tête des armées révolutionnaires (il va combattre les anglais en Egypte).

En 1799, s'inspirant de la République romaine il met en place le Consulat. Dans ce nouveau régime politique il est le Premier consul, rapidement il se fait nommer Consul à vie, en fin en **1804** il se proclame Empereur des Français.

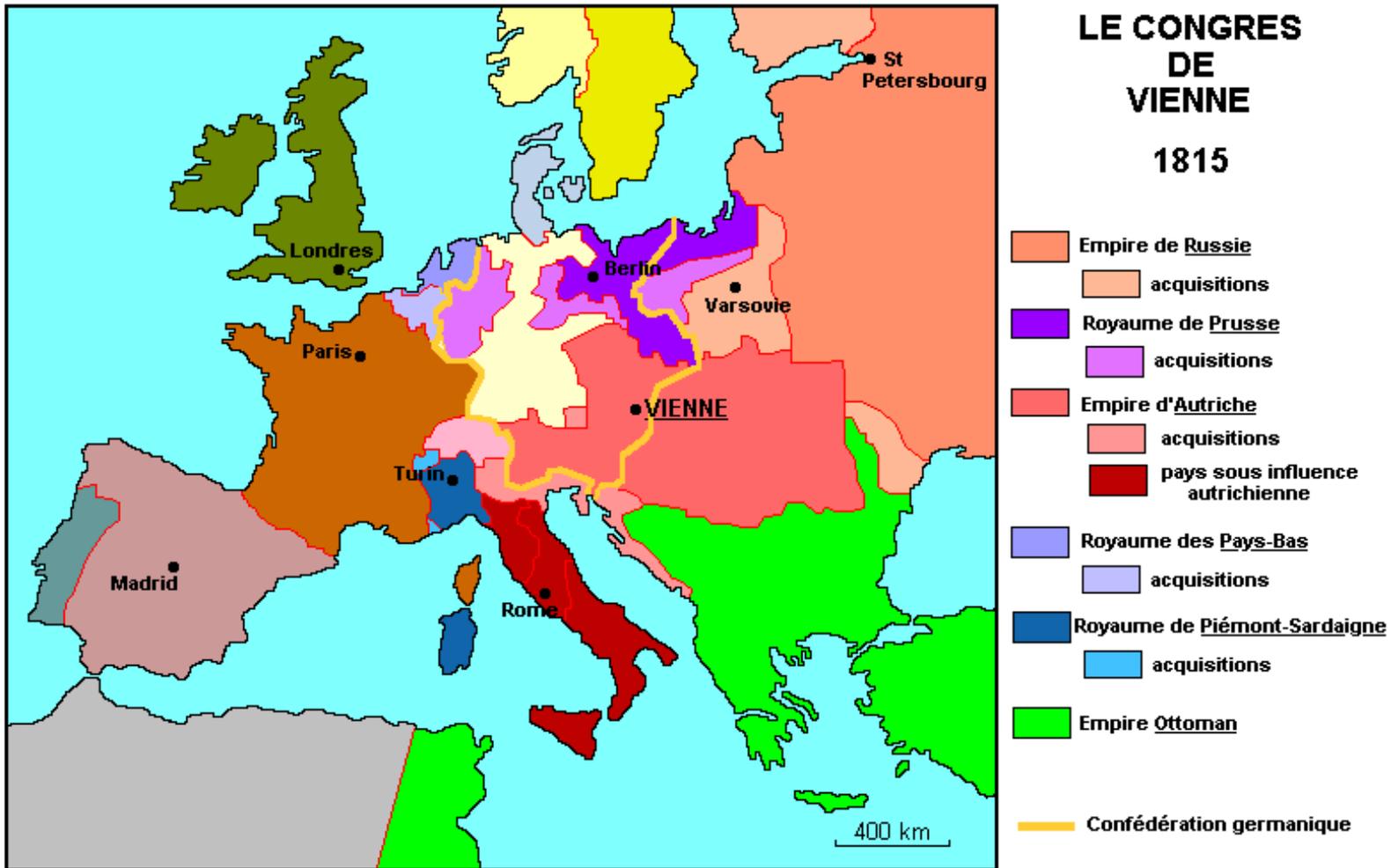
Il est **sacré empereur** à Notre Dame de Paris, en présence du Pape.
L'empereur poursuit les **réformes** de la Révolution (création du Code Civil, du Franc germinal, des Lycées, des préfets, ...) puis entreprend la **conquête de l'Europe** : il va conquérir une grande partie de l'Europe occidentale jusqu'à arriver en Russie.

Les anglais alliés à d'autres royaumes européens mettront fin au rêve d'hégémonie de l'empereur français. Battu en avril 1814, il est exilé sur l'île d'Elbe (Méditerranée), en **1815** il tente un retour en force qui durera Cent Jours, battu à nouveau il est installé par les anglais sur l'île de Sainte Hélène (au milieu de l'océan Atlantique) sur laquelle il décède en 1821.



En 1815, le Congrès de Vienne est la réunion de tous les chefs d'Etats d'Europe pour décider de ce que doit devenir l'Empire Napoléonien. Chaque grande famille royale souhaite obtenir le maximum de territoire : les vainqueurs se partagent l'Empire. Les monarchies sont restaurées partout. Ce découpage de l'Europe va être à l'origine de nombreux conflits au XIXe et au XXe siècle.

La France retrouve ses frontières d'avant la Révolution (le territoire actuel sans la région autour de Nice et les deux Savoies).



Entre 1815 et 1848 en France, la monarchie est rétablie : c'est la Restauration. Dans un premier temps, les frères de Louis XVI souhaitent revenir au mode de gouvernement de l'Ancien Régime : la monarchie absolue. Louis XVIII dans un premier temps, puis Charles X veulent faire oublier l'épisode révolutionnaire.

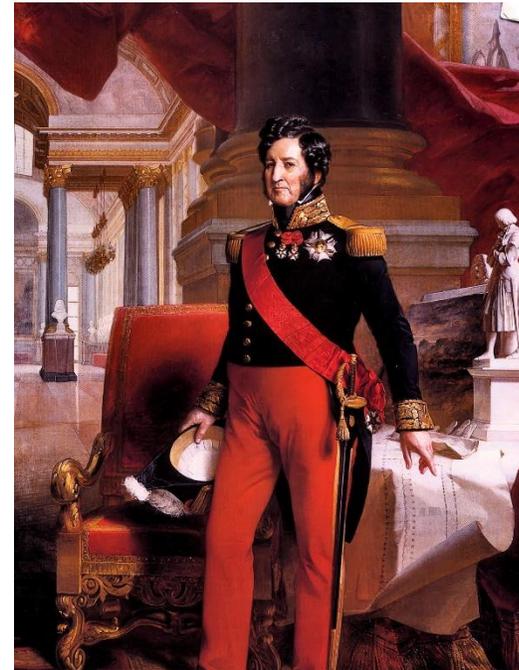
Les français, et en particulier le peuple de Paris, n'ont pas oublié la Révolution, c'est pourquoi il se rebelle en 1830 (3 jours d'émeutes : les trois Glorieuses) pour que l'héritage de la Révolution soit pris en compte, les parisiens portent au pouvoir Louis-Philippe Ier, cousin de Charles X, qui souhaite gouverner à la manière des monarques britanniques (monarchie constitutionnelle). Les trois Glorieuses ayant eu lieu en juillet on appelle le règne de Louis-Philippe : la monarchie de Juillet : le vote censitaire est remis en place car une assemblée nationale possède le pouvoir législatif.



Louis XVIII (1815-1824)



Charles X (1824-1830)



Louis-Philippe (1830-1848)

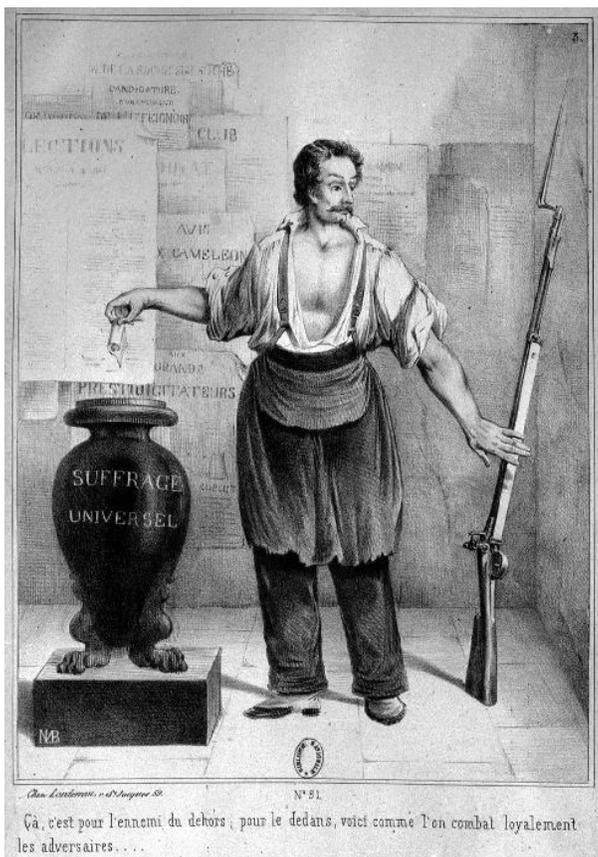
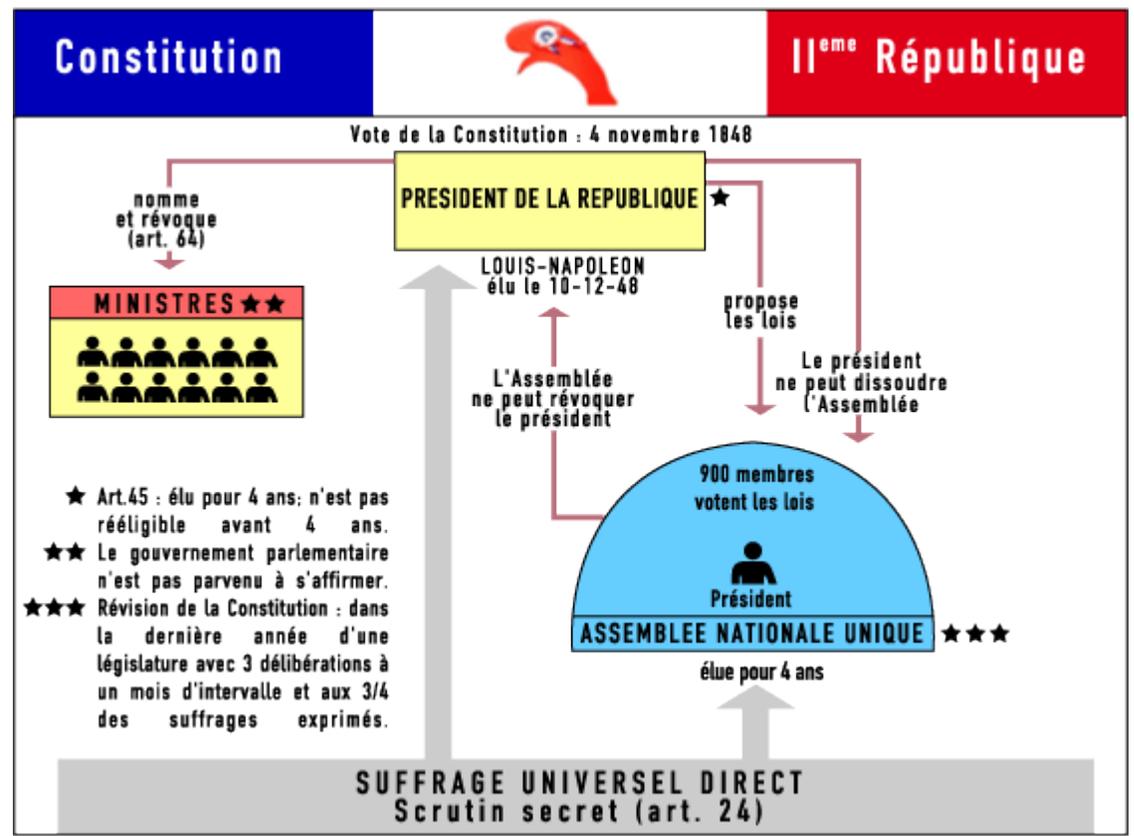


La liberté guidant le peuple de E. Delacroix, un tableau hommage à la Révolution de 1848

En 1848, la monarchie de Juillet est renversée par une nouvelle révolution parisienne. Le roi Louis-Philippe abdique rapidement. Un nouveau régime est proclamé : la 2nde République (1848-1852).

Pour la première fois dans l'histoire de France, le suffrage universel (masculin) est mis en place : tous les hommes peuvent voter, sans distinction de fortune. Ils sont appelés à choisir un président de la République, élu pour un mandat de quatre ans non renouvelable.

Louis-Napoléon Bonaparte, neveu de l'ancien empereur est élu. Il sera l'unique président de cette République très éphémère dont les deux principaux héritages sont : le suffrage universel masculin et l'abolition de l'esclavage.



En 1852, Louis-Napoléon Bonaparte aurait du renoncer au pouvoir après son mandat de quatre ans. Il organise un coup d'Etat pour le conserver et se fait sacrer empereur à l'image de son oncle. Il devient Napoléon III, le régime politique est le Second Empire (1852-1870).

De nombreux intellectuels opposés à l'idée d'empire, comme Victor Hugo, sont contraints à l'exil. La France n'est plus une démocratie mais l'empereur fait beaucoup pour la moderniser : création des premiers réseaux de chemin de fer, assainissement de Paris, création des grands boulevards que nous connaissons aujourd'hui grâce au travail du baron Haussmann.

L'empereur et surtout l'impératrice développent également une image publique qui va influencer les élites dans les domaines de la mode ou des loisirs (les premières stations balnéaires comme Biarritz voient le jour).

Le comté de Nice et les deux Savoies intègrent la France en 1860.



L'empereur et l'impératrice devant des plans



Le Paris Haussmannien et les premiers grands magasins

En 1870, à la suite d'une querelle diplomatique, la France déclare la guerre à la Prusse. Le roi de Prusse, Guillaume avait à ce moment réussi à unifier toutes les régions allemandes sous son commandement et dans les faits c'est donc à l'Allemagne que la France déclare la guerre.

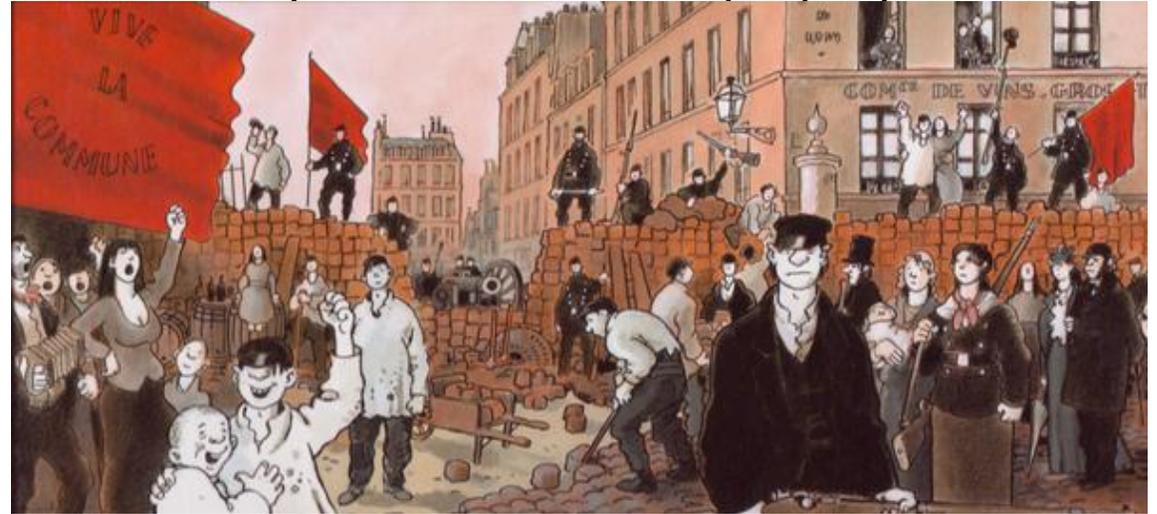
Les troupes allemandes commandées par le premier ministre prussien Otto von Bismark sont supérieures en nombre et mieux entraînées que les troupes françaises. Les prussiens avancent sans peine jusqu'aux portes de Paris. Suite à la défaite de la bataille de Sedan le 2 septembre 1870, l'empereur Napoléon III abdique et un traité de paix est signé à Versailles.

Les conséquences de cette guerre franco-prussienne :

- Abdication de Napoléon III et fin du 2nd Empire
- L'Alsace et la Lorraine sont annexées par l'Allemagne
- Le roi de Prusse est sacré empereur d'Allemagne, Guillaume Ier, dans la galerie des glaces du château de Versailles : c'est l'unité allemande.
- La France entre dans une période de trouble politique, la IIIe République mise en place suite à l'abdication de Napoléon III doit réprimer dans le sang le soulèvement du peuple parisien c'est la Commune de Paris.



Proclamation de l'Empire Allemand à Versailles

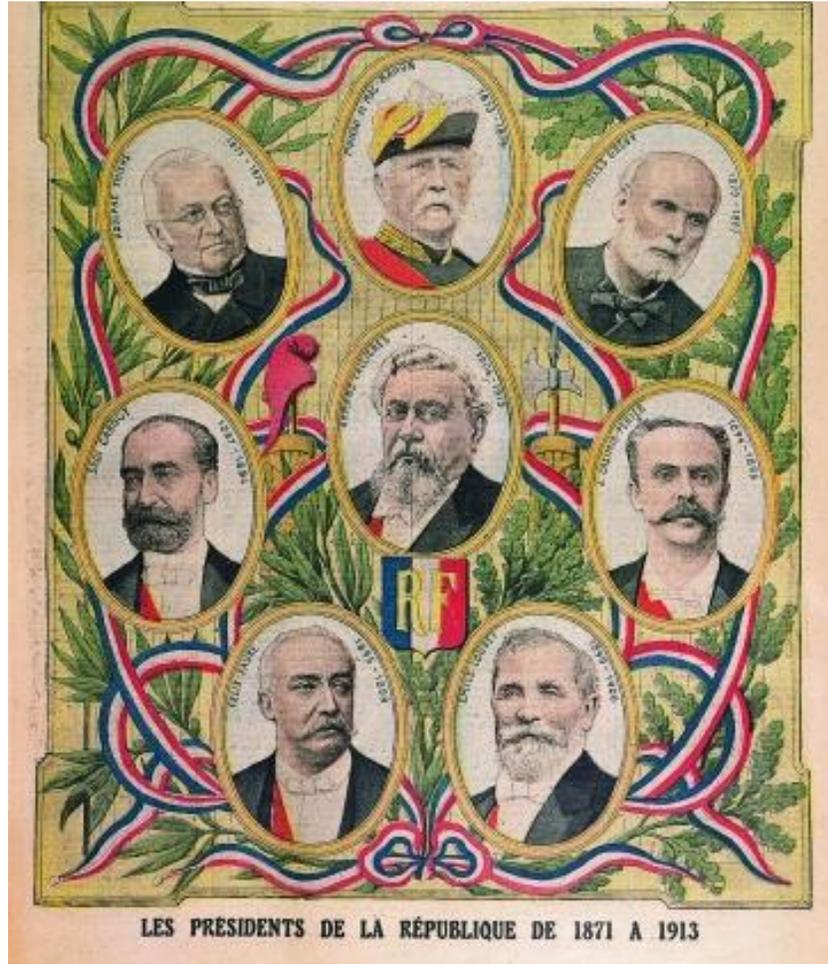
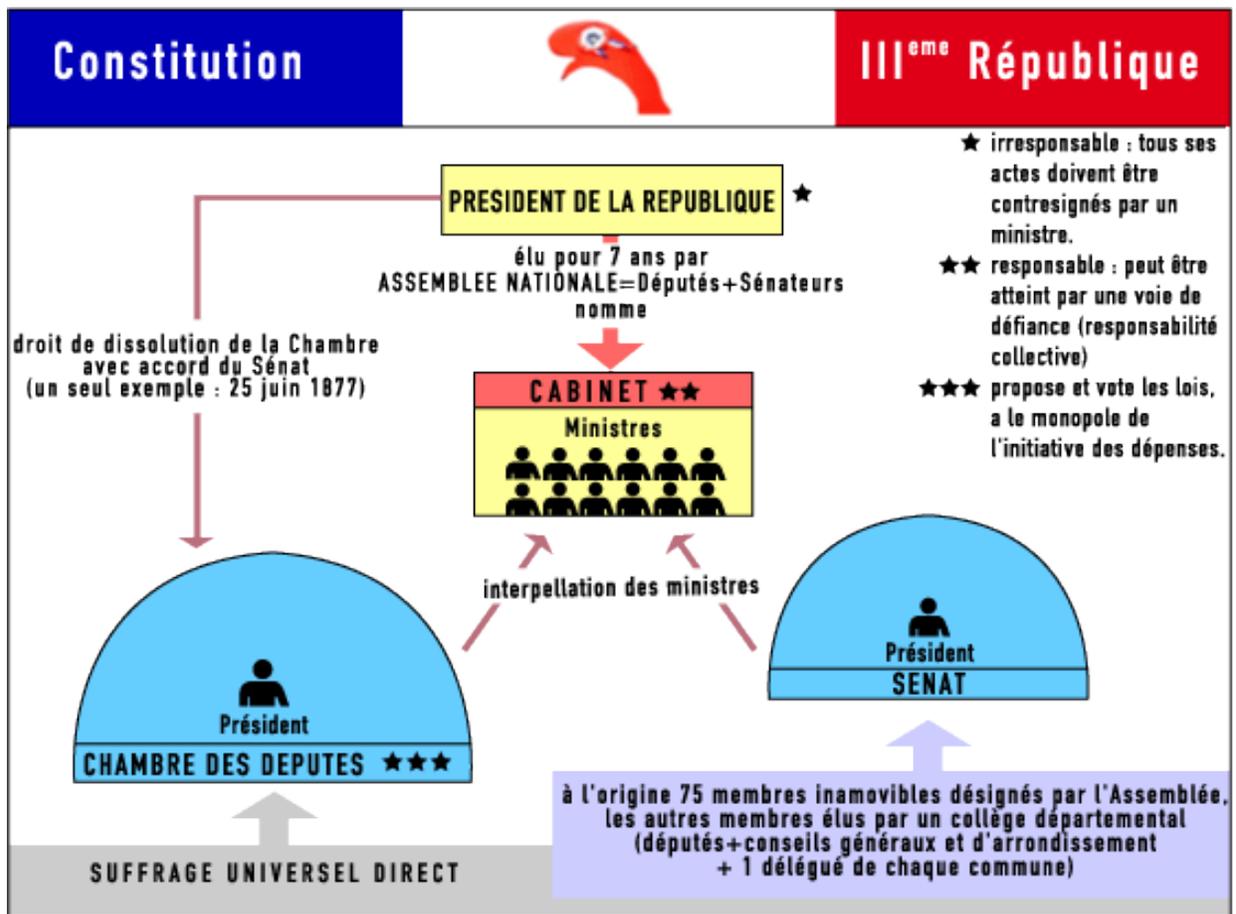


La commune de Paris vue par le dessinateur J. Tardi

Après avoir connu une certaine instabilité à ses débuts, la III^e République est le régime politique français qui aura connu la plus grande longévité depuis l'Ancien Régime.

De 1870 à 1940, les gouvernements se succèdent et continuent le travail de modernisation de la France amorcé par Napoléon III.

L'école et l'armée (de 1 à 5 ans service militaire obligatoire pour tous les hommes de plus de 19 ans) sont les bases de la République car elles permettent d'inculquer les valeurs de la démocratie à tous les futurs citoyens (les femmes n'ont pas encore le droit de vote).



Pour permettre à tous les citoyens français d'accéder à un minimum d'éducation, un ministre, Jules Ferry, va rendre, sous la IIIe république, l'école gratuite, laïque est obligatoire.

Cette loi s'applique pour les garçons comme pour les filles de 5 à 14 ans : c'est la naissance de l'école primaire telle que nous la connaissons aujourd'hui (le collège et le lycée étaient payants et réservés à une minorité d'élève).

Pour instruire tous les enfants de France de nombreux instituteurs et institutrices sont formés, on les surnomme les hussards noirs de la République, car vêtus de noir, ils ont parfois dû se battre pour que, dans les villages, tous les enfants puissent aller à l'école.

L'école se détache de la sphère religieuse et devient républicaine.



Jules Ferry



Une classe de garçons et leur maître



Une institutrice au début du XXe siècle.

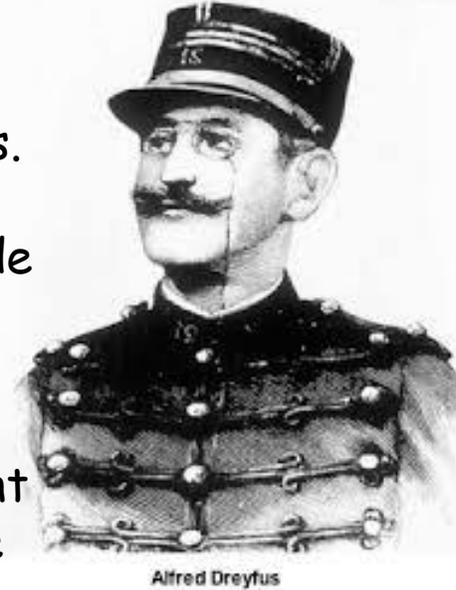
La Troisième République est traversée des crises (politique, économique, ...). L'une de ces crises concerne la société et la religion.

La France et l'Europe du XIXe siècle sont fondamentalement antisémites. Les juifs, bien que citoyens français sont considérés comme des étrangers.

En **1894**, un jeune capitaine juif, **Alfred Dreyfus** est injustement **accusé de trahison** au profit de l'Allemagne, **condamné par l'armée** il est dégradé et exilé.

L'opinion publique va se ceindre en deux : les **antidreyfusards** et les dreyfusards. Les premiers disent « qu'il ne faut pas remettre en question une décision de l'armée, même si elle est injuste, surtout pour un juif, qui même innocent n'est pas tout à fait français ». Les **dreyfusards**, défendent l'honneur du capitaine innocent et militent pour sa réhabilitation, le plus célèbre des Dreyfusards est **l'écrivain Emile Zola**.

Il faudra attendre **1906** pour que Dreyfus puisse rentrer d'exil et blanchi de tout soupçon. L'affaire Dreyfus aura soulevé en France un débat passionné quand à la place de la religion dans la société et surtout dans le monde politique.



Alfred Dreyfus



« Surtout ! ne parlons pas de l'affaire Dreyfus. »



« Ils en ont parlé. »



En 1905, dans un contexte de remise en question de la place des religions dans la société, l'Etat choisi de se séparer de la religion.

La France devient laïque : tous les cultes sont autorisés sur le sol français, mais relèvent de la vie privée : les cultes ne peuvent donc plus être financés par l'Etat, les religieux n'enseignent plus dans les écoles publiques, les fonctionnaires doivent garder pour eux leur appartenance, ou non, à une religion...

La loi de séparation des Eglises et de l'Etat mis en place en 1905, est toujours en vigueur aujourd'hui.

